

# Aménagement cadre de vie

# Réaménagement des rues du cœur de ville : acte II

Les voilà ! Les travaux d'embellissement des rues du centre ville continuent, cette fois-ci dans le nord-est du centre ancien. Ils débuteront fin septembre 2014 sous la conduite de Vincent Oulet, adjoint aux travaux et aux marchés publics. Ce nouveau projet d'aménagement, mené par la municipalité dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et de développement économique, a été présenté aux riverains et aux commerçants en novembre 2013 par Yves Faverjon, premier adjoint délégué au commerce et au développement économique.



Comme pour la rue Carnot et ses rues adjacentes, les travaux de réaménagement s'échelonnent sur trois tranches, de 2014 à 2017, entre octobre et avril (lire ci-dessous), pour que la saison touristique, essentielle au dynamisme économique de notre ville, se déroule dans des conditions optimales.

### Améliorer notre cadre de vie

Rues endommagées par l'usure ou les intempéries... Saint-Rémy se refait une beauté. Après le succès, au vu du résultat, de la première partie, le cœur de ville poursuit sa métamorphose tout en conservant son caractère.

« Une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux afin de conserver le même aspect minéral que sur les rues déjà rénovées, qui rend les ruelles si accueillantes en y apportant de la luminosité et met en valeur le patrimoine bâti » explique Vincent Oulet, adjoint au

maire délégué aux travaux et aux marchés publics.

### Redonner l'éclat à nos placettes

Le projet prévoit de créer deux îlots de verdure sur nos placettes en maintenant et en valorisant les végétaux existants. Sur la place Jean-de-Renaud sera installé un équipement ludique constitué de plots de châtaigniers qui s'intègre harmonieusement, dans le respect de son caractère. L'ambiance fraîche et apaisante de la place Raoul-Tourtet sera conservée et agrémentée d'un miroir



Image Stoa

Le projet de la place Jean-de-Renaud



La place Raoul-Tourtet

Image Stoa



### Nettoyons les rues !

Pour que les rues nouvellement pavées conservent tout leur attrait, la ville a décidé de procéder à un nettoyage par hydrodépavage deux fois par an : au printemps et après la saison estivale. Toutefois, ces campagnes de nettoyage ne désengagent pas pour autant les propriétaires ou les gérants d'établissements à l'entretien de l'espace public qui leur est alloué.



### Partageons les rues ! Occupation du domaine public

Même dans les rues rénovées, la charte d'occupation du domaine public doit être respectée. Celle-ci définit les conditions d'utilisation de l'espace public, elle permet aux piétons, aux poussettes, aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules de livraison et de sécurité de pouvoir circuler sans contraintes.

Pour rappel, dans la rue Carnot, 3 mètres doivent rester libres d'accès (1,50 m de part et d'autre du caniveau central). Dans les rues devenues piétonnes (Jaume-Roux, Estrine, du Château), plus étroites, 2,5 mètres de bande circulaire doivent être maintenues (1,25 m de part et d'autre du caniveau central).



### Vers un nouveau projet pour Ussol

La municipalité a décidé de modifier le projet de logements au quartier d'Ussol afin d'éteindre les polémiques et d'apaiser le débat public.

Dès le mois d'avril, le maire a rencontré le président de 13 Habitat pour lui signifier que la ville retirait son projet. Les permis de construire ont été retirés. La ville étudie désormais un projet de substitution, dans lequel les terrains seront viabilisés et vendus à un prix raisonnable aux familles saint-rémois.

## LE CALENDRIER

TRANCHE 1 • 2014-2015  
Rue Michelet et rue Lavoisier Est

TRANCHE 2 • 2015-2016  
Rue Nostradamus, rue Lavoisier Ouest,  
rue Rivarel Est et place Jean-de-Renaud

TRANCHE 3 • 2016-2017  
Rue du Petit Puits,  
rue Rivarel Ouest et place Raoul-Tourtet

